

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Berne, le 13 juin 2016

Des règles strictes pour une substance addictive

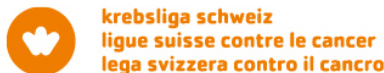
Demain mardi, le Conseil des Etats débatera de la loi sur les produits du tabac. La commission compétente souhaite, à une courte majorité, renvoyer le projet au Conseil fédéral. L'Alliance pour une loi efficace sur les produits du tabac prie le Conseil des Etats de prendre au sérieux sa responsabilité vis-à-vis de la santé de la population et donc de rejeter cette demande de renvoi.

Les cigarettes ne sont pas un produit de consommation comme les autres: la moitié des fumeuses et des fumeurs meurent des suites de leur tabagisme, dont un quart avant d'avoir atteint l'âge de 70 ans. En Suisse, ce sont 9500 personnes par an qui succombent à des maladies inhérentes à la consommation de tabac. La plupart des consommatrices et consommateurs commencent à fumer avant l'âge de 20 ans. Or, la nicotine contenue dans le tabac étant une substance extrêmement addictive, les jeunes montrent souvent des signes de dépendance après quelques cigarettes seulement.

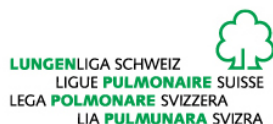
C'est pourquoi l'Alliance pour une loi efficace sur les produits du tabac exige une interdiction générale de publicité, de promotion et de parrainage en faveur des produits du tabac. En effet, seule une interdiction générale peut protéger efficacement les enfants et les jeunes, en agissant avant même qu'ils ne se mettent à fumer. L'interdiction de vente aux mineurs et l'introduction d'achats tests ne constituent pas des mesures suffisantes face à l'efficacité de la stratégie publicitaire des multinationales du tabac: ces dernières présentent la cigarette comme un produit destiné aux adultes, ce qui, dans le même temps, la fait apparaître comme le fruit défendu aux yeux des mineurs.

Même en Suisse, le marketing vise les enfants et les jeunes. Et sans que la population y prête vraiment attention, les multinationales du tabac atteignent parfaitement leur cible, comme l'a montré une étude d'observation menée en 2014 par le CIPRET Vaud, Addiction Suisse et le CIPRET Fribourg. Ainsi, les enfants et les jeunes sont confrontés à la publicité en faveur du tabac à chaque coin de rue.

La Suisse est bientôt le seul pays d'Europe qui accepte que l'industrie fasse librement la promotion des produits du tabac, dont la nocivité est pourtant établie. Pourquoi la norme en vigueur dans toute l'Europe ne devrait-elle pas être appliquée chez nous? La santé de notre population compte-t-elle moins pour les membres de la commission qui ont demandé le renvoi de la loi que pour les parlementaires des autres pays?



krebsliga schweiz
ligue suisse contre le cancer
lega svizzera contro il cancro



LUNGENLIGA SCHWEIZ
LIGUE PULMONAIRE SUISSE
LEGA POLMONARE SVIZZERA
LIA PULMUNARA SVIZRA



Schweizerische Herzstiftung
Fondation Suisse de Cardiologie
Fondazione Svizzera di Cardiologia



ADDICTION | SUISSE



Arbeitsgemeinschaft Tabakprävention Schweiz
Association suisse pour la prévention du Tabagisme
Associazione svizzera per la prevenzione del Tabagismo

En s'engageant pour une loi sur les produits du tabac qui comporte une interdiction générale de publicité, de promotion et de parrainage, l'Alliance pour une loi efficace sur les produits du tabac veut limiter les possibilités dont disposent les multinationales du tabac pour inciter les enfants et les jeunes à commencer à fumer. La liberté des fumeuses et fumeurs adultes reste quant à elle intacte.

En cas de questions, veuillez vous adresser à:

Association suisse pour la prévention du tabagisme:

Thomas Beutler, collaborateur scientifique, 031 599 10 20, 079 709 04 60 info@at-schweiz.ch

Ligue pulmonaire suisse:

Elena Strozzi, cheffe du département politique et prévention, 079 555 33 79, e.strozzi@lung.ch

Addiction Suisse:

Corine Kibora, Porte-parole, 079 730 60 75, ckibora@addictionsuisse.ch

Ligue suisse contre le cancer:

Flavia Nicolai, cheffe de la communication, 031 389 94 13, falvia.nicolai@krebsliga.ch